

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 10/03/98
N° DE DEPOT : 4510
R.C.S. LYON : 398 425 033
N° DE GESTION: 94 B 02995

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
2C FINANCE

5 ALLEE DES DROITS DE L
69500 BRON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

2 C FINANCE

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs

Siège Social : 5 Allée des Droits de l'Homme
ZAC du Chêne
BRON (Rhône)

R.C.S. : LYON B 398 425 033

=====

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 FEVRIER 1998

L'an 1998 et le 23 février à 11 heures, les administrateurs se sont réunis sur convocation de leur Président en séance du Conseil à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Sont présents et ont émarginé le registre des présences :

- Monsieur Philippe LANOIR
- Monsieur Laurent PERRIN
- Monsieur Jean François AZNAR
- Monsieur Richard SEBAG

Soit la totalité des membres composant le Conseil, ce dernier peut donc valablement délibérer.

REPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Philippe LANOIR de son poste de Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour et décide de nommer pour pourvoir à son remplacement :

Monsieur Richard SEBAG
demeurant au 5 bis Avenue de la Grande Vie à CHASSIEU (Rhône), pour la durée de ses fonctions d'administrateur restant à courir, à compter de ce jour.

Monsieur Richard SEBAG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux conférés au Conseil ou à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les statuts de la société.

Monsieur Richard SEBAG accepte le mandat qui vient de lui être confié et remercie les administrateurs de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions.

La décision est adoptée à la majorité requise, Monsieur Richard SEBAG n'a pas pris part au vote.

pc AH  LP

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président soumet au Conseil la nomination de Monsieur Philippe LANOIR en qualité de Directeur Général.

A l'unanimité, le Conseil décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour la durée de ses fonctions d'administrateur restant à courir, Monsieur Philippe LANOIR demeurant au 5 Cours Albert THOMAS à LYON IIIème (Rhône) à compter de ce jour.

Monsieur Philippe LANOIR est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux conférés au Président, au Conseil ou à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les statuts de la société.

Monsieur Philippe LANOIR accepte le mandat qui vient de lui être confié et remercie les administrateurs de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions.

La décision est adoptée à la majorité requise, Monsieur Philippe LANOIR n'a pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Bon pour acceptation des fonctions de P.D.G.

Bon pour acceptation des fonctions de
P.G.